



REGLEMENT NATIONAL DES MAITRISES

INTRODUCTION

Le programme des Maîtrises s'inscrit dans le cadre du développement et de la modernisation de la lutte. Une meilleure transmission de notre discipline de manière mieux organisée et plus encadrée ainsi qu'un rassemblement des experts autour de références communes représentent aujourd'hui les enjeux essentiels pour le développement et l'avenir de notre sport.

Le programme des Maîtrises doit permettre de prolonger le travail déjà engagé visant à uniformiser une démarche et un langage de référence sur le plan technico-tactique. Il transmet un message éducatif à travers une progression pédagogique de référence dans laquelle la sécurité du pratiquant est au centre des préoccupations.

Le programme des Maîtrises doit permettre, en outre, de proposer aux pratiquants une nouvelle possibilité de s'épanouir dans notre discipline, autre que la traditionnelle filière compétitive.

Dans ce cadre, ce présent règlement organise, sur le plan national :

- la structuration régionale des Maîtrises
- la mise en œuvre du programme des Maîtrises du ressort de la Fédération Française de Lutte (Maîtrises de couleurs et Maîtrise Excellence Bronze),
- l'organisation des évaluations des niveaux des Maîtrises de couleurs et de la Maîtrise Excellence Bronze,
- les examens et l'attribution des Maîtrises,
- l'implication du programme dans différents champs de la vie fédérale.

1. LA STRUCTURATION REGIONALE DES MAITRISES

Le responsable régional des Maîtrises

- Il s'agit du coordonnateur de l'équipe technique régionale (conseiller technique ou référent technique). Il peut déléguer cette responsabilité à un membre de l'équipe technique régionale (ETR), qui possède, au minimum, le BEES 1^{er} degré ou le BP JEPS lutte et disciplines associées.
- Il est la personne ressource pour les entraîneurs des clubs du comité régional.
- Le responsable régional des maîtrises a pour mission d'impulser une dynamique pour l'utilisation des Maîtrises dans la région.
- Il organise des actions de formation sur les Maîtrises et apporte ses compétences aux entraîneurs de clubs à ce sujet.
- Il prend connaissance des résultats des évaluations faites par les clubs pour les niveaux Jaune, Orange et Vert.
- Il veille à ce que les actions de formation et l'examen régional (pour les couleurs bleu, marron et noire) soient inscrits au calendrier régional.
- Il désigne les membres du jury pour les évaluations de ces niveaux.
- Il tient à jour la liste régionale des Maîtrises et sa mise à jour sur le site intranet (<https://www.fflutte.org>).

2. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DES MAÎTRISES

Le programme des Maîtrises propose une progression d'apprentissage dans un souci permanent de prise en compte de la sécurité du lutteur.

Dans ce cadre, pour harmoniser le niveau de pratique des lutteurs et en cohérence avec les règlements fédéraux en vigueur, des catégories d'âges minima sont fixées pour accéder aux évaluations des Maîtrises de couleurs (attention, ne pas confondre avec l'accès aux compétitions nationales précisé dans le chapitre 4) :

| Couleur de la Maîtrise FILA | Catégorie d'âge minimum pour accéder à l'examen |
|-----------------------------|---|
| Jaune | Poussin B |
| Orange | Poussin C |
| Verte | Benjamin |
| Bleue | Minime |
| Marron | Cadet |
| Noire | Junior |

Le rythme maximum préconisé est d'une Maîtrise de couleur par an. Toutefois, l'âge et le vécu sportif d'un pratiquant, novice ou non, sont des éléments à prendre en compte et qui peuvent permettre une progression plus rapide, sur accord du responsable régional des Maîtrises ou de la commission des Maîtrises.

L'accès à l'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze est ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur Noire depuis au moins 2 ans le jour de l'examen.

3. ORGANISATION DES EVALUATIONS

3.1. Les Maîtrises de couleurs jaune, orange et verte

Les évaluations des trois premiers niveaux de Maîtrise de couleurs, organisées localement, sont placées sous la responsabilité de l'enseignant diplômé du club.

Pour favoriser la mise en place, l'appropriation par les entraîneurs et la promotion du programme des Maîtrises, il est toutefois recommandé d'organiser ces examens en regroupant plusieurs clubs ou dans le cadre d'une manifestation départementale.

Il est souhaitable et logique que les évaluations annuelles des niveaux de Maîtrises Jaune, Orange et Verte soient organisées au cours des mois de mai ou juin qui marquent la fin de la saison sportive et d'un cycle d'apprentissage.

Les dates d'organisation des évaluations des trois premiers niveaux de Maîtrises de couleurs sont transmises un mois avant leur déroulement, pour information, au responsable régional des Maîtrises.

Les évaluations doivent constituer un nouvel évènement promotionnel pour les clubs (communication, presse,...).

3.2. Les Maîtrises de couleurs bleue, marron et noire

Les évaluations des niveaux de Maîtrise de couleurs bleue, marron et noire, organisées régionalement, sont placées sous la responsabilité du responsable régional des Maîtrises.

Il est souhaitable que les évaluations annuelles des niveaux de Maîtrises bleue, marron et noire soient organisées au cours des mois de mai et juin qui marquent la fin de la saison sportive.

Les dates d'organisations des évaluations de ces niveaux de Maîtrises sont inscrites au calendrier régional dès le début de la saison sportive.

Les évaluations doivent constituer un nouvel évènement promotionnel pour les comités régionaux (communication, presse,...).

3.3. La Maîtrise Excellence Bronze

L'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze, organisée nationalement, est placée sous la responsabilité de l'expert national chargé des Maîtrises, membre de la Direction Technique Nationale.

L'évaluation annuelle de la Maîtrise Excellence Bronze est organisée à une date proposée annuellement par la F.F.L. et inscrite au calendrier fédéral.

4. EXAMENS ET ATTRIBUTION DES MAÎTRISES

L'évaluation du niveau pour l'obtention d'une Maîtrise se réalise sous la forme :

- d'un examen annuel organisé au niveau du club ou d'une évaluation continue en utilisant les livrets d'apprentissages (Jaune, Orange, Vert).
- d'un examen régional (Bleu, Marron, Noir)
- d'un examen national (Bronze).

Un protocole de passage des Maîtrises est disponible en téléchargement sur le site FFL.

4.1. Examen d'évaluation et attribution des Maîtrises de couleurs jaune, orange et verte

4.1.1 Passage lors d'un examen ponctuel (jaune, orange, vert) (page 33 et 34 du classeur des Maîtrises)

L'évaluation des Maîtrises de couleurs jaune, orange et verte porte sur la réalisation de 10 combinaisons technico-tactiques tirées au sort : 6 combinaisons debout et 4 au sol.

8 combinaisons doivent être validées pour que la Maîtrise soit acquise.

Le déroulement de l'examen est précisé page 33 et 34 du classeur « Maîtrises FILA ». Un protocole de passage des Maîtrises est disponible en téléchargement sur le site FFL.

4.1.2 Le passage en contrôle continu en utilisant les livrets d'apprentissages (Jaune, Orange, Vert)

Sur la base des livrets d'apprentissage, il est désormais possible d'utiliser une formation et un passage des Maîtrises jaune, orange et verte en contrôle continu des connaissances. L'entraîneur diplômé du club validera progressivement, au cours de la saison sportive, chacune des combinaisons maîtrisées par le lutteur.

Toutes les combinaisons du niveau concerné devront être validées pour que la Maîtrise FILA soit acquise lors d'un contrôle continu.

Un planning permettant un suivi de l'apprentissage est disponible en téléchargement sur le site FFL.

À propos des livrets d'apprentissages.

Jusqu'au niveau vert, il constitue un outil de validation à la disposition de l'entraîneur de club.

Celui-ci a le choix entre évaluer de manière continue tout au long de l'année grâce au livret, ou bien évaluer de manière ponctuelle par un examen annuel.

On peut aussi utiliser le livret d'apprentissage comme un outil de formation. Il permet de valider les connaissances au fur et à mesure de l'apprentissage. Une fois toutes les combinaisons acquises, l'entraîneur peut faire passer l'examen de manière ponctuelle.

En début de saison, chaque club devra informer le responsable régional des Maîtrises pour le type de délivrance de Maîtrise choisie, examen ponctuel ou contrôle continu.

L'entraîneur de club diplômé (titulaire d'un brevet fédéral ou d'un diplôme d'état, est habilité à faire passer les Maîtrises jaune, orange et verte.

Il peut, le cas échéant, s'entourer d'un élu du club et d'un autre entraîneur qualifié afin de constituer un jury.

Un droit d'inscription, perçu par l'organisateur, peut permettre de financer les décorations et les frais d'organisation.

L'entraîneur du club est chargé de la mise à jour du « Passeport Lutte » pour les lutteurs validant les niveaux de Maîtrises de couleurs jaune, orange et verte.

Il doit également transmettre au responsable régional des Maîtrises, en fin de saison sportive, la liste des lutteurs ayant validé une nouvelle Maîtrise afin que le site <https://www.fflutte.org> puisse être mis à jour.

Les diplômes et décorations des Maîtrises de couleurs jaune, orange et verte doivent être commandés par les clubs au siège de la Fédération Française de Lutte.

La remise des Maîtrises de couleurs jaune, orange et verte (diplômes et décorations) se fera à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le club (directement après l'évaluation, assemblée générale,...).

4.2. L'examen d'évaluation et attribution des Maîtrises de couleurs bleue, marron et noire

L'évaluation des Maîtrises de couleurs bleue, marron et noire porte, dans le style de lutte choisi, sur la réalisation de 10 combinaisons technico- tactiques tirées au sort : 6 combinaisons debout et 4 combinaisons au sol.

8 combinaisons doivent être validées pour que la Maîtrise soit acquise.

Le déroulement de l'examen est précisé dans le classeur « Maîtrises FILA ».

À partir du niveau bleu, le livret d'apprentissage devient un outil de formation à disposition de l'entraîneur de club.

La validation des niveaux est faite lors d'un examen régional, sous la responsabilité du responsable régional des Maîtrises.

Le responsable régional des Maîtrises est responsable des évaluations des Maîtrises de couleurs bleue, marron et noire.

Il constitue, dans ce cadre, un jury régional composé au minimum de 4 membres :

- Le coordonnateur de l'ETR, responsable régional des Maîtrises
- Un représentant élu du comité régional,
- Un spécialiste de lutte libre/féminine,
- Un spécialiste de lutte gréco-romaine.

Ce jury peut être complété par d'autres membres qualifiés selon le nombre de candidats inscrits aux évaluations.

Un droit d'inscription, peut être perçu par l'organisateur pour financer les décorations et les frais d'organisation.

Le responsable régional des Maîtrises est chargé de la mise à jour du « Passeport Lutte » pour les lutteurs validant les niveaux de Maîtrises de couleurs bleue, marron et noire. Il est également chargé de mettre à jour, avant la fin de la saison sportive, le registre « Maîtrises » de son comité sur le site <https://www.fflutte.org>.

Les diplômes et décorations des Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire doivent être commandés exclusivement par le comité régional au siège de la Fédération Française de Lutte.

La remise des Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire (diplômes et décorations) se fera à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le Comité Régional (organisation spéciale ou Assemblée Générale annuelle).

4.3. L'examen d'évaluation et attribution de la Maîtrise Excellence Bronze

L'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze porte sur la réalisation de 3 complexes technico-tactiques (composés de 3 à 4 combinaisons technico-tactiques) dans la lutte debout et de 2 complexes dans la lutte au sol, dans le style de lutte choisi.

Le candidat acquiert la Maîtrise Excellence Bronze si deux combinaisons, au plus, n'ont pas été validées.

Le déroulement de l'examen est précisé dans le classeur « Maîtrises FILA ».

L'expert national chargé des Maîtrises est responsable de l'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze.

Il constitue, dans ce cadre, un jury national composé au minimum de 4 membres :

- L'expert national chargé des Maîtrises,
- Un représentant élu de la Fédération Française de Lutte,
- Un spécialiste de lutte libre/féminine,
- Un spécialiste de lutte gréco-romaine.

Ce jury peut être complété par d'autres membres qualifiés selon le nombre de candidats inscrits aux évaluations.

Un droit d'inscription, perçu par l'organisateur, permettra de financer les décorations et les frais d'organisation.

L'expert national chargé des Maîtrises valide la réussite à l'examen sur le "Passeport lutte" et mets à jour, annuellement, le registre national de la Maîtrise Excellence Bronze sur le site <https://www.fflutte.org>.

Les diplômes et décorations de la Maîtrise Excellence Bronze sont envoyés par la Fédération Française de Lutte aux comités régionaux.

La remise de la Maîtrises Excellence Bronze (diplômes et décorations) se fera à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le comité régional (organisation spéciale ou assemblée générale annuelle).

5. IMPLICATION DU PROGRAMME DES MAÎTRISES DANS LA VIE FEDERALE

5.1. Maîtrise et entraînement du lutteur

Le programme des Maîtrises contribue à la promotion et à la rénovation de l'image de la lutte dans les salles d'entraînement.

Dans ce cadre, des tenues d'entraînement officielles correspondant au niveau de Maîtrise du lutteur existent et doivent être portées à l'entraînement (unité des tenues).

Les informations nécessaires relatives à ces tenues ont été adressées à tous les clubs et sont disponibles sur le site de la FFL ainsi que sur le site du partenaire officiel : la société YALOUZ.

Les clubs adresseront eux-mêmes les commandes auprès du fournisseur officiel.

5.2. Maîtrise et compétitions

Afin de mieux contrôler la sécurité du pratiquant, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la chute et l'appréhension de l'opposition, il est nécessaire d'attester d'un niveau de Maîtrise minimum pour accéder à certaines compétitions. Cette disposition remplace les deux années de licence requises précédemment.

La Maîtrise de niveau Jaune est requise pour participer aux championnats régionaux (à partir de benjamins). Elle permet aux lutteurs une entrée progressive dans le dispositif des Maîtrises.

La participation aux championnats de Zone (minimes et cadets) et aux championnats de France (toutes catégories d'âge) est ouverte aux lutteurs justifiant, au moins, d'une Maîtrise de couleur orange.

5.3. Maîtrise et filière de haut-niveau

Afin d'uniformiser les niveaux de pratique des lutteurs et d'assurer un niveau de Maîtrise technico-tactique suffisant pour prétendre à une carrière de haut-niveau, il est fixé des conditions d'accès à chaque structure de la filière de haut-niveau de la Fédération Française de Lutte :

- Pôle ESPOIR : inscription ouverte aux titulaires de la Maîtrise couleur bleue
- Pôle FRANCE : inscription ouverte aux titulaires de la Maîtrise couleur marron
- Pôle OLYMPIQUE : inscription ouverte aux titulaires de la Maîtrise couleur noire

5.4. Maîtrise et diplômes fédéraux d'enseignement

Pour assurer un enseignement adéquat et proposer un contenu en rapport avec le référentiel de compétences défini pour chaque diplôme fédéral, des niveaux de Maîtrises sont requis pour accéder aux formations de :

- animateur option lutte (BF1) : formation ouverte aux titulaires de la maîtrise de couleur verte (la maîtrise bleue est requise pour l'obtention du diplôme).
- entraîneur option lutte (BF2) : formation ouverte aux titulaires de la maîtrise de couleur marron (la maîtrise noire est requise pour l'obtention du diplôme).

5.5. Maîtrise et diplômes d'arbitrage

L'accès aux formations d'arbitrage est soumis à des exigences minimales de niveaux de Maîtrise technico-tactiques :

- Jeune Arbitre : examen ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur jaune
- Arbitre régional : examen ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur verte
- Arbitre national : examen ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur bleue

5.6. Maîtrise, structuration et labellisation des clubs

L'implication du club dans le programme des Maîtrises est aujourd'hui une condition impérative à l'obtention d'un label fédéral.

Pour un label de niveau 1 : passage Maîtrise jaune à verte dans le club et tenue officielle d'entraînement blanche à verte.

Pour un label de niveau 2 : lutteur(s) avec Maîtrise bleue à noire au sein du club et tenue officielle d'entraînement pour tous les pratiquants

Pour un label de niveau 3 : utilisation systématique de la progression des Maîtrises dans le cadre de l'école de lutte (dvd, affiches, livrets).